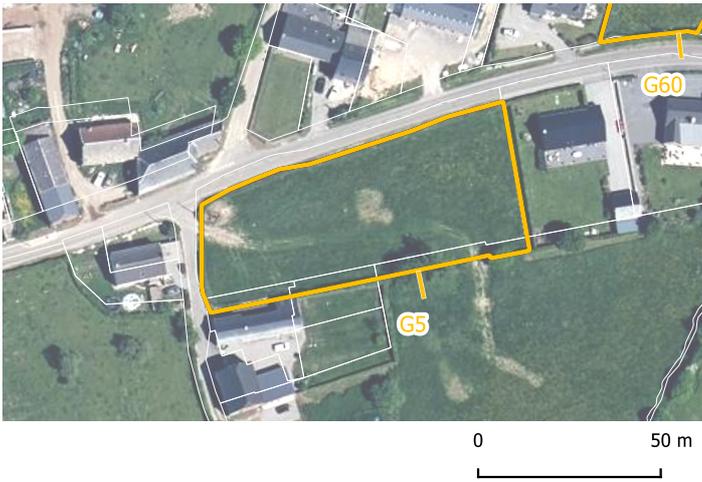
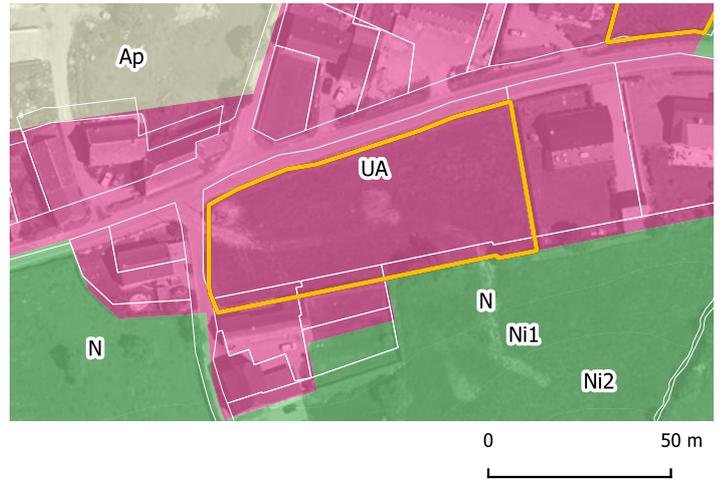


Localisation sur photo aérienne



Localisation sur zonage



Contexte



Sources : Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022, Bâti BDTopo 2022, Limites communales Open Street Map, Régimes sanitaires des exploitations agricoles Chambre d'Agriculture 2019, ZNIEFF INPN 2018, Espaces à Haute valeur Patrimoniale PNRA 2010, Eléments techniques ENEDIS, Risques naturels DDTM

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP SURFACE EN M²

60	7975
5	3216

-  Gisements concernés par une OAP
-  Autres gisements

Éléments de contexte

-  Limites cadastrales (contour blanc)
-  Courbes de niveaux (2,5 mètres)

Régimes sanitaire des sites agricoles identifiés

-  Régime sanitaire des sites agricoles identifiés : RSD
-  Câble à basse tension

Patrimoine

-  Périmètre de protection des abords des monuments historiques
-  Chemins identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
-  Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
-  Linéaires de haies ou alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Eau

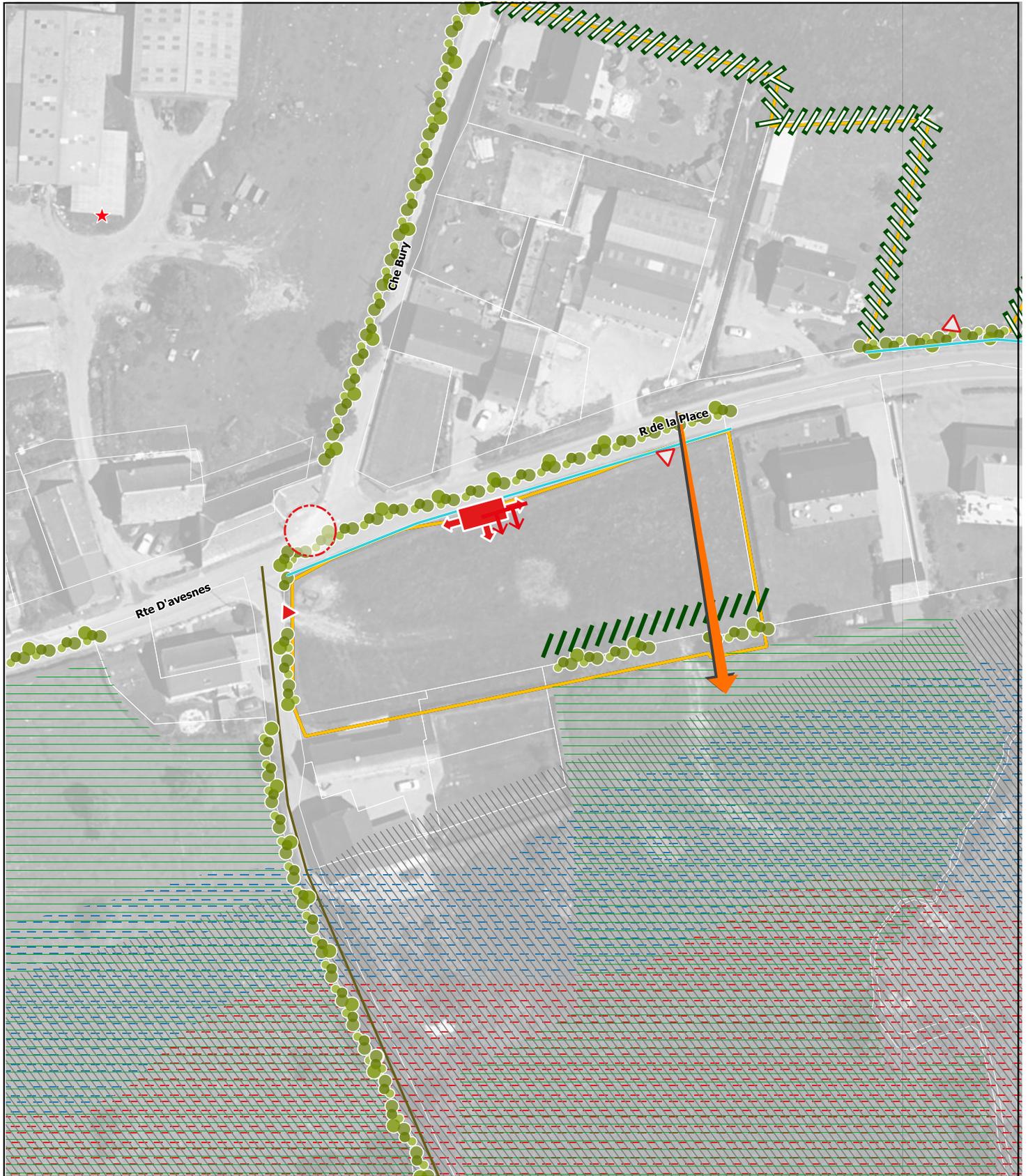
-  Cours d'eau
-  Zone située en secteur inondable aléa faible ou moyen et pour lequel un PPRI est approuvé
-  Zone située en secteur inondable aléa fort et pour lequel un PPRI est approuvé
-  Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie

Espaces à haute valeur patrimoniale

-  Espaces de biodiversité à étudier

Autres enjeux environnementaux

-  ZNIEFF de type 1 (inventaire)
-  Accès à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



Sources :
Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022,
Limites communales Open Street Map

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA

0 50 m



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP*	SURFACE EN M ²	NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM A PRODUIRE A TERME	PHASAGE	LLS**
60	7975	10	AVANT 2026	
5	3216	4	AVANT 2026	

 Gisements concernés par une OAP

 Autres gisements

Limites parcellaires (contour blanc)

Renouvellement

 Linéaire de haies à préserver ou à conforter

 Franges paysagères à préserver et renforcer

 Franges paysagères à créer

 Réseau hydrographique à préserver et valoriser

Connexion

 Accès existant à utiliser

 Accès à créer

 Accès mutualisé à créer

 Accès regroupé à créer

 Accès agricole à maintenir

 Carrefour à sécuriser

* Cf. schéma de localisation sur photo-aérienne pour numérotation des gisements

** Si la cellule affiche "O", le gisement doit faire l'objet d'une programmation en Logements Locatifs Sociaux.

Se référer au zonage du PLUi pour définir les emprises constructibles au sein des OAP

Se référer à la "boîte à outils" pour déterminer les prescriptions s'appliquant aux éléments cartographiques représentés et prendre connaissance des éléments prescriptifs transversaux